ENGIS

une envie commune

SES OBJECTIFS, SES ACTIONS

2018 - 2024

PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

TABLE DES MATIÈRES

3 Introduction

7 Engis en chiffres

18 Programme Stratégique Transversal

19 Volet

23 Volet interne

31 Conclusion

INTRODUCTION

« Engis une envie commune »

Le PST, qu'est-ce que c'est ?

A l'issue d'une expérience-pilote, le Gouvernement wallon a décidé de soutenir une généralisation du Programme Stratégique Transversal au sein des communes wallonnes. Le décret du 19 juillet 2018 intègre le PST dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation. L'administration communale d'Engis s'est dont lancée dans cette démarche de gouvernance globale visant à planifier et prioriser les politiques communales.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Il s'agit d'une démarche de gouvernance locale. Ce document stratégique devient en quelque sorte la feuille de route évolutive qui doit aider la commune à programmer ses actions pour mettre en œuvre ses objectifs définis en s'appuyant sur une culture de planification et de l'évaluation : « où veut-on aller, de quelle manière et avec quels moyens ? ». Cet outil doit permettre d'anticiper les enjeux, de répondre aux besoins locaux et d'améliorer les relations avec les citoyens.

Le programme définit donc des objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes concrétisés par des actions. Ces actions sont engagées en prenant en considération les moyens disponibles, qu'ils soient humains ou financiers. S'il est certes capital de réfléchir à la gestion d'une commune en termes de besoins, le faire en termes de moyens l'est tout autant.

Le PST est réalisé par un binôme composé de l'administration et du politique. Par nature évolutif, le PST doit se présenter de manière souple et adaptable aux options stratégiques librement choisies.

Concrètement, le PST se traduit en objectifs stratégiques (que voulons-nous être ?) qui se déclinent en objectifs opérationnels (que voulons-nous faire ?) qui sont eux-mêmes traduits en actions concrètes à réaliser. Il se compose de deux volets : le volet externe qui concerne le développement des politiques et le volet interne relatif à l'organisation générale de l'administration.

Si la Déclaration de politique communale définissait les grands axes des actions d'une législature, le PST détermine les actions avec un soucis de détail sur le fond et dans le temps ; ainsi, un plan de travail est identifié, une échéance est établie et une évaluation régulière sera menée afin d'ajuster le programme si nécessaire. Le PST est appelé à remplacer le programme de politique générale tout en s'inscrivant dans la continuité de celui-ci puisqu'il le traduit en une démarche stratégique structurée

Un P.S.T., pour quoi faire ?

Les avantages d'un PST sont multiples.

- Il fixe le cadre de l'action locale ainsi que le périmètre des actions et projets que l'on souhaite réaliser au cours de la législature ;
- Il induit une nouvelle culture de gestion fondée sur la planification, l'évaluation et la communication ;
- Il implique une vision à long terme, prospective ;
- Il implique une gestion transversale, décloisonnée et coordonnée ;
- Il fédère tous les plans sectoriels existants dans un document unique ;
- Il repose sur un dialogue constructif ;
- Il fédère les acteurs (autorité publique, administration et partenaires) autour d'un projet.

Un PST dans le temps

Le programme stratégique transversal est avant tout une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et prioriser les politiques communales en intégrant un processus d'évaluation. Tout au long de sa mise en œuvre, le PST va faire l'objet d'un suivi de l'autorité locale. L'évaluation constitue une étape essentielle de la démarche PST. Elle est inhérente à toute démarche de bonne gouvernance. Elle est menée au moins une fois à mi-législature et une fois en fin de législature. L'évaluation, un évènement extérieur ou une opportunité imprévue peuvent être à l'origine d'une actualisation du PST. Ainsi, il est clairement amené à évoluer dans le temps.

Puisqu'il décline le programme de politique générale, le PST s'inscrit dans une dynamique politique à l'horizon d'une législature, soit 6 ans. Toutefois, ce PST n'est pas limité au moyen terme puisque cette démarche est continue et reprise à chaque mandature communale, les communes se lancent donc dans des actions petites, moyennes et grandes, lesquelles pourront dépasser la durée de la législature. La dynamique du PST, une fois qu'on s'y engage, se poursuit dans une optique de long terme en se répétant d'une législature à l'autre. La dynamique du PST est, en principe, un « processus continu ».

Méthodologie

En vertu de l'article L1123-27 du CDLD, la majorité communale a jusqu'à la mi-mars de l'année qui suit les élections pour déposer son programme de politique générale. Véritable programme de la législature, cet acte politique fort présente d'une manière synthétique les grands objectifs stratégiques que l'autorité communale entend poursuivre sur les 6 ans de la mandature communale. Cette charte politique mérite toutefois d'être déclinée plus spécifiquement en une réelle démarche stratégique qui permettra à l'autorité locale de projeter ses actions sur le moyen terme, voire sur le long terme.

La méthodologie du PST engissois est basée sur d'une part, les directives du Ministre des Pouvoirs locaux et d'autre part, sur le guide pratique PST qui a été édité par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

Un Comité de pilotage a été créé afin de superviser et d'encadrer la réalisation de ce document stratégique. Le travail de réflexion et de rédaction s'est appuyé sur deux éléments : d'une part, le document de déclaration de politique générale et d'autre part, sur le travail de concertation des différents acteurs concernés.

Ensuite, le Comité de pilotage a établi un diagnostic afin de lister les programmes et actions passées et en cours. Les thématiques ont été définies et déclinées en objectifs stratégiques et opérationnels. Des groupes de travail composés d'agents communaux et de membres du Collège se sont formés afin de détailler les fiches relatives aux actions à mener qui permettront d'atteindre les objectifs définis. Le PST est le fruit d'une collaboration du binôme « politique/administration ».

Le PST sera mis à niveau par la commune quand elle l'estimera nécessaire. Des actions qui n'étaient pas à proprement parler programmées mais qui ont été réalisées et qui œuvrent également à l'atteinte de l'objectif opérationnel et de l'objectif stratégique pourront être intégrées au bilan du PST. Des actions, non relevantes à l'analyse ou qui ont perdu de leur intérêt à la suite de tel ou tel événement, peuvent être délaissées. De nouveaux objectifs opérationnels peuvent également être ajoutés (notamment, pour permettre à la commune de répondre à des impulsions régionales ou de s'adapter à l'évolution sociologique de la population). Évolutif, dynamique, le PST vit au rythme communal

Le PST présenté se veut réaliste, réalisable et raisonnable sans pour autant être exhaustif. Ainsi, il ne reprend pas l'ensemble des missions régaliennes, quotidiennes ou récurrentes de notre administration. Il convient d'insister sur le caractère évolutif du fruit de cette collaboration avec des évaluations nécessaires, au regard des réalités, des besoins ou encore des contraintes.

La structure du PST

La structure du PST comprend deux volets distincts :

- Un volet interne qui reprend les objectifs et actions visant à améliorer et optimaliser le fonctionnement des services communaux et de l'administration. Ce volet interne du PST est essentiel. En effet, la commune, c'est d'abord une organisation au service des citoyens et des entreprises. La qualité du service public communal passe par la qualité de son personnel et de ses processus internes.

- Un volet externe qui reprend les objectifs et actions relatifs aux politiques communales à savoir les projets menés dans les domaines d'actions que l'autonomie communale permet à la commune d'investir. La commune peut donc poser des actes d'autorité pour réaliser sa politique dans un nombre très important de domaines. Elle est un pouvoir public doté de pouvoirs réglementaires (elle fait des ordonnances de police administrative générale, des règlements- taxes), de pouvoirs de police (arrêtés de police ou gestion de « polices » dites « spéciales » comme l'urbanisme - octroi des permis d'urbanisme -, comme l'environnement - octroi des permis d'environnement, des permis uniques). Le volet « externe » du PST vise à préciser les différentes actions que la commune entreprend dans tous les domaines de l'action communale.

Chacun de ces deux volets se déclinent en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions :

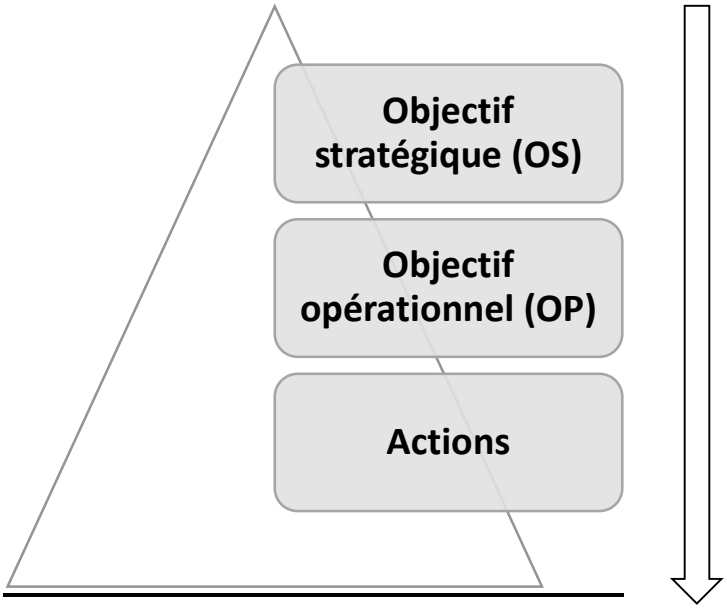

Le « devenir à long terme » : vers où aller ? Ils traduisent donc la vision communale et se déclinent en OP.

Le « faire évoluer » : quels leviers la commune va mobiliser et activer pour atteindre les objectifs stratégiques et devenir ce qu'elle souhaite devenir ? Ils se déclinent en actions.

Le « comment faire » : quels projets développer ?

ENGIS EN CHIFFRES

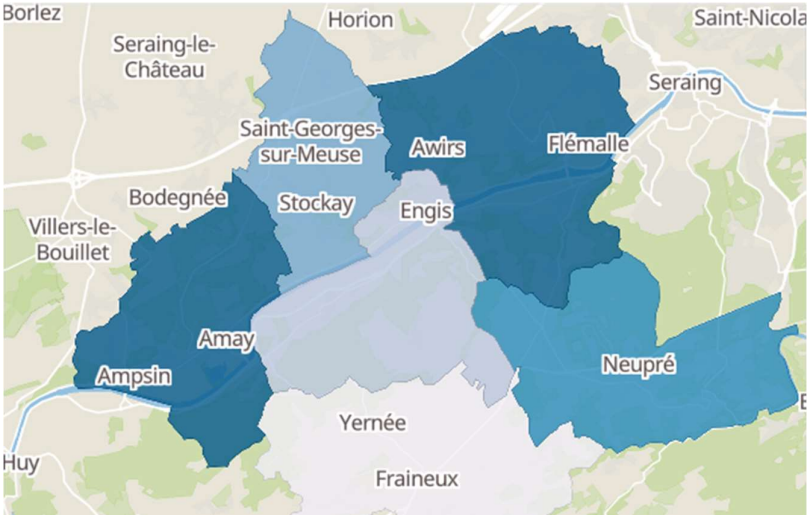

Engis	Province de Liège	Région wallonne	Belgique
Superficie en km² 28	Superficie en km² 3.857	Superficie en km² 16.901	Superficie en km² 30.688
Population 6.207	Population 1.109.067	Population 3.648.206	Population 11.521.238
Habitants / km² 223,8	Habitants / km² 287,7	Habitants / km² 215,7	Densité Belgique 374,5
Croissance de la population 2011-2021 7,53%	Croissance de la population 2011-2021 3,94%	Croissance de la population 2011-2021 4,20%	Croissance de la population 2011-2021 6,02%

POPULATION

6.207
habitants

3.088
Hommes

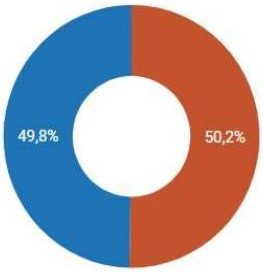

3.119
Femmes

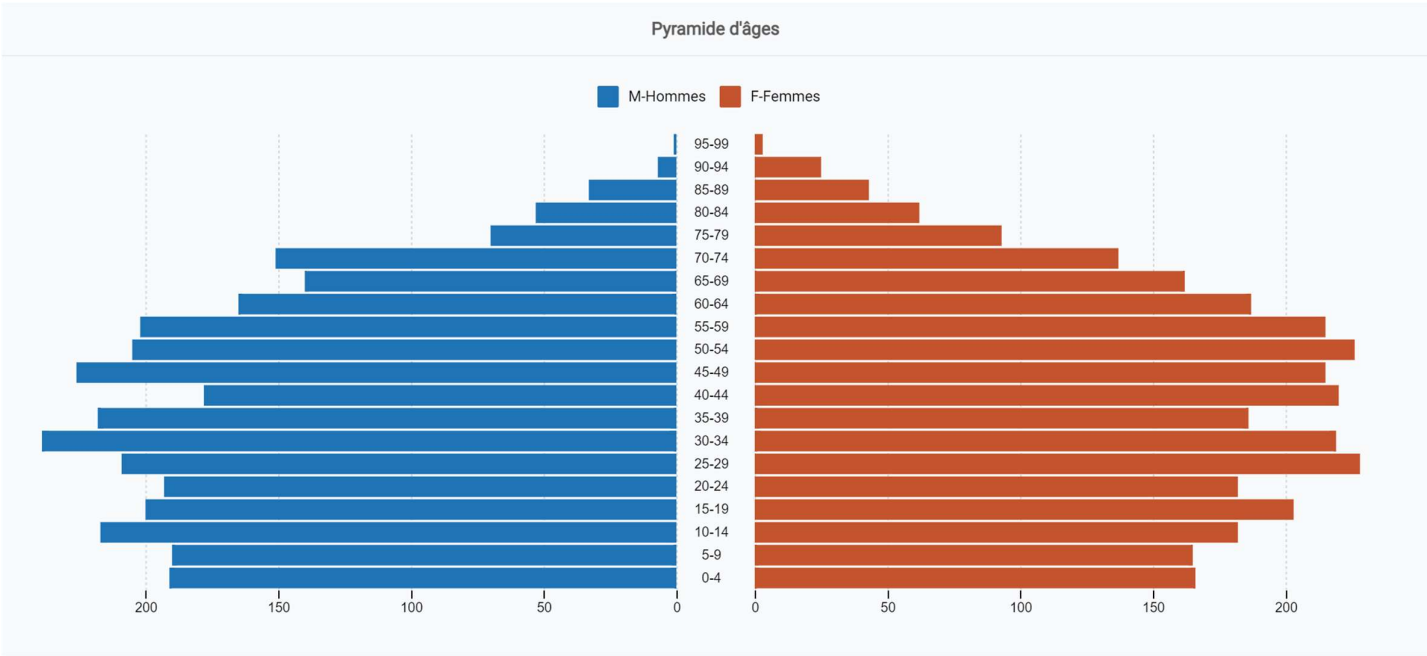

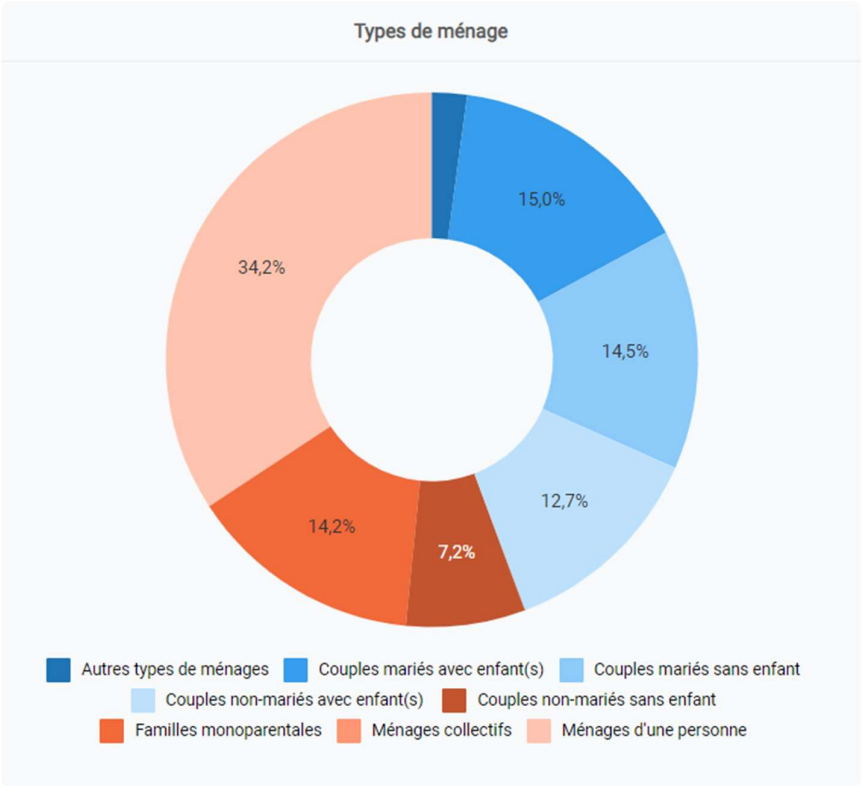
Types de ménage
15,0%
14,5%
12,7%
7,2%
14,2%
34,2%
Autres types de ménages
Couples mariés avec enfant(s)
Couples mariés sans enfant
Couples non-mariés avec enfant(s)
Couples non-mariés sans enfant
Familles monoparentales
Ménages collectifs
Ménages d'une personne

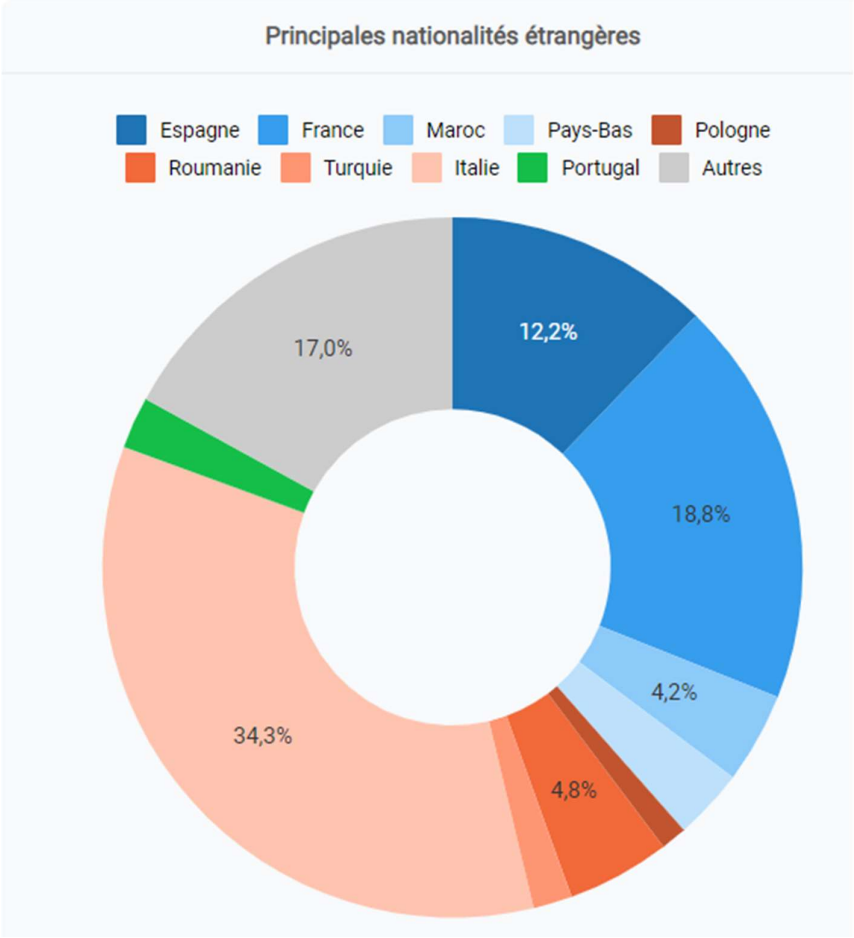
Principales nationalités étrangères
Espagne
France
Maroc
Pays-Bas
Pologne
Roumanie
Turquie
Italie
Portugal
Autres
12,2%
18,8%
4,2%
4,8%
34,3%
17,0%

ÉVOLUTION

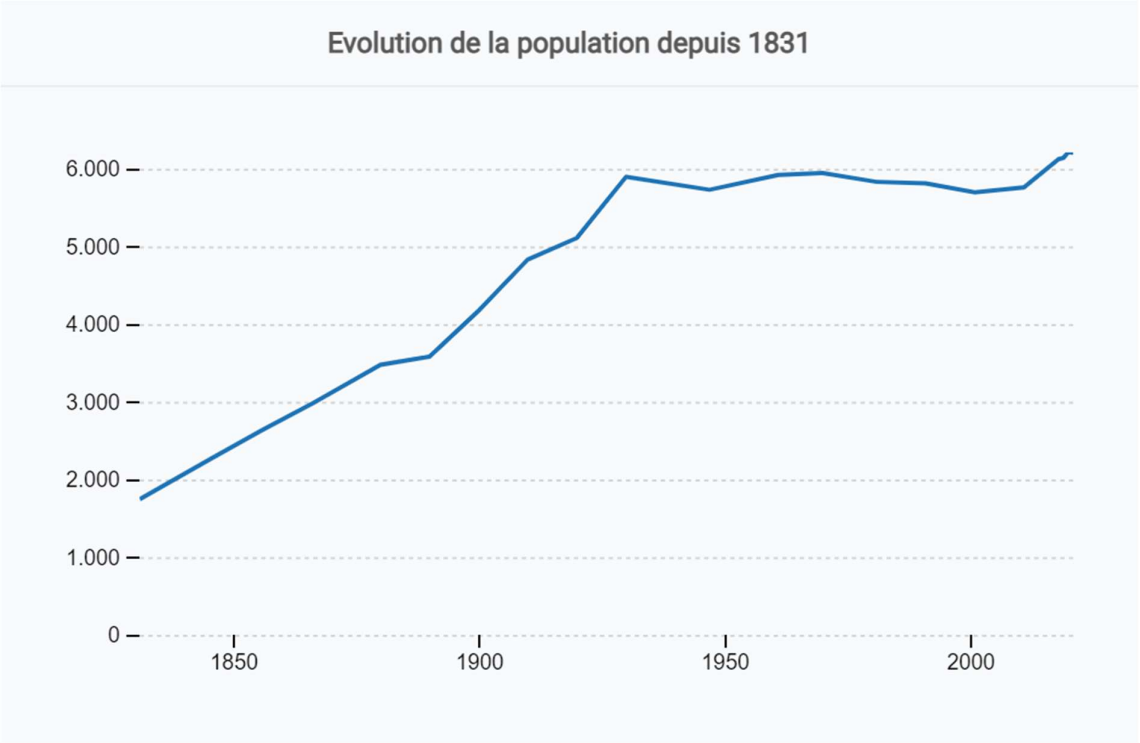
Evolution de la population depuis 1831
6.000
5.000
4.000
3.000
2.000
1.000
0
1850
1900
1950
2000

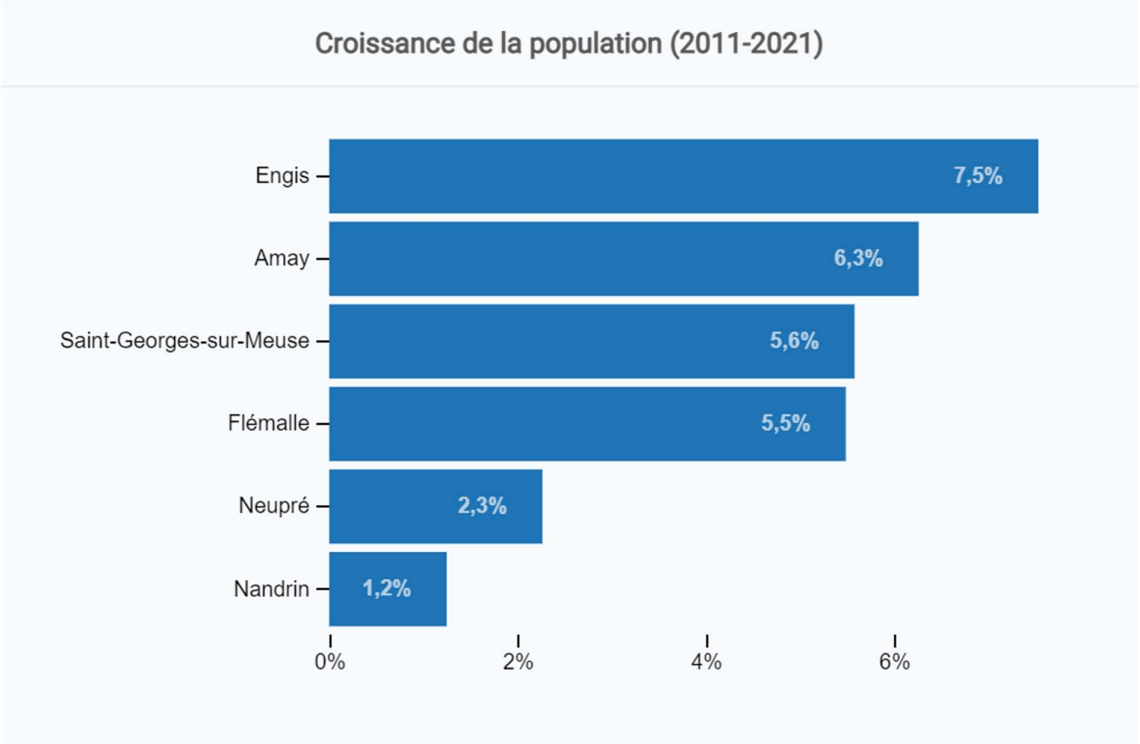
Croissance de la population (2011-2021)
Engis
7,5%
Amay
6,3%
Saint-Georges-sur-Meuse
5,6%
Flémalle
5,5%
Neupré
2,3%
Nandrin
1,2%
0%
2%
4%
6%

68

décès en 2020

81

naissances en 2020

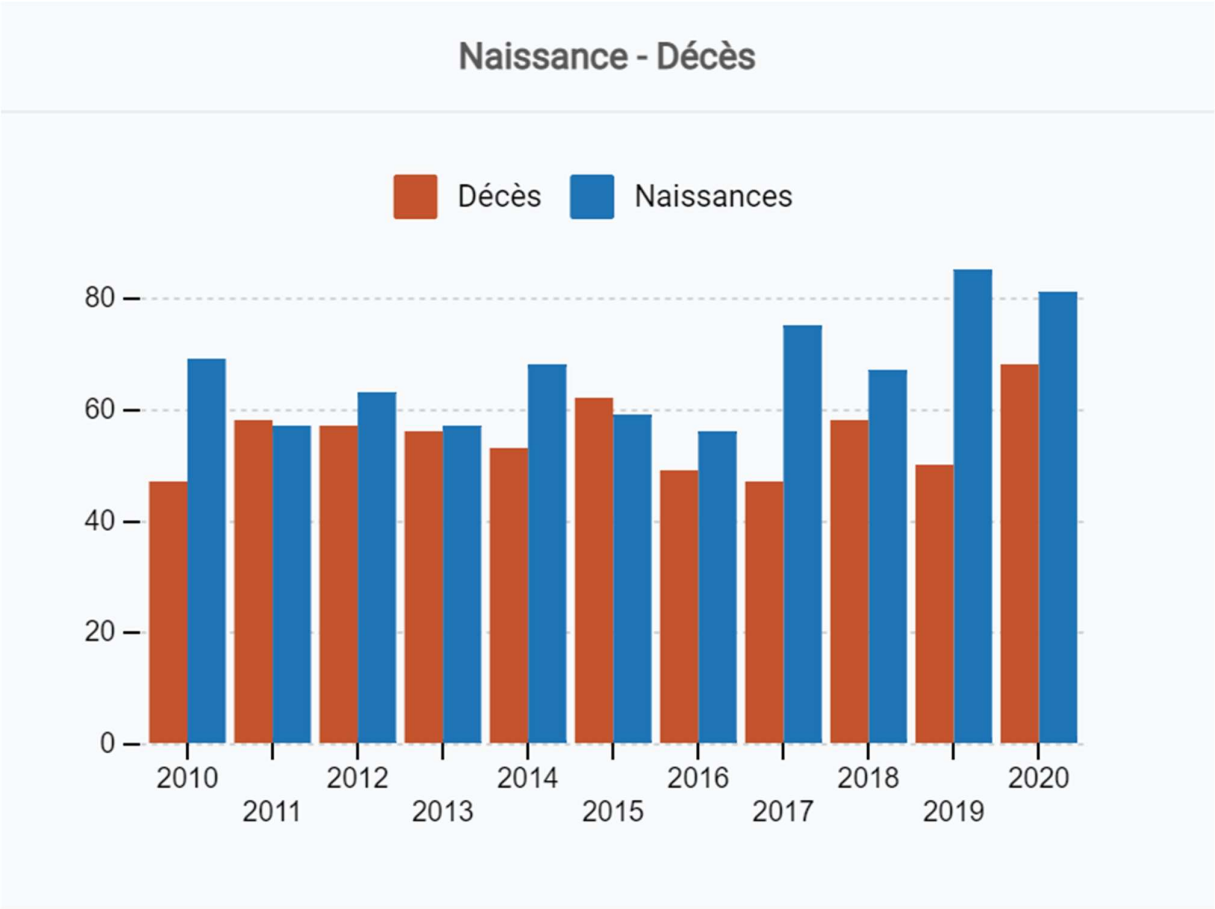

REVENU

Revenu moyen par habitant

15.907 4%

Déclarations 2019, revenus 2018 en euro. Evolution par rapport à l'année

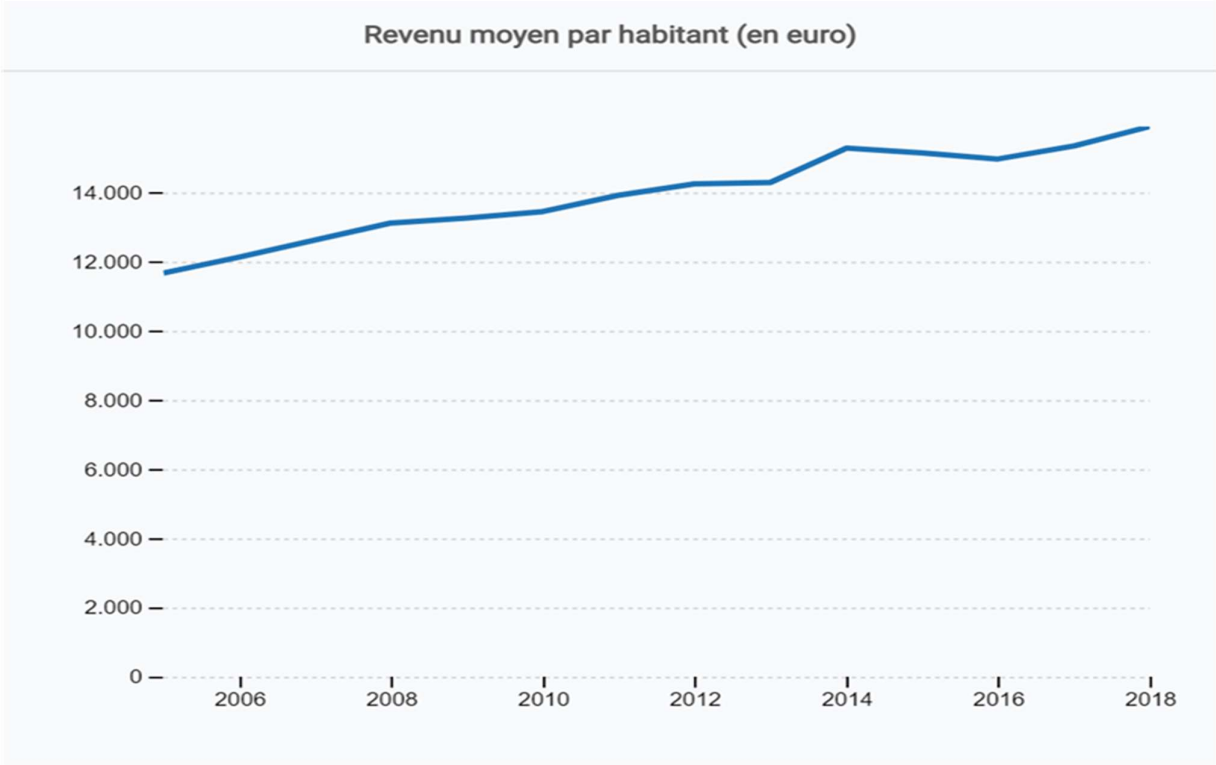

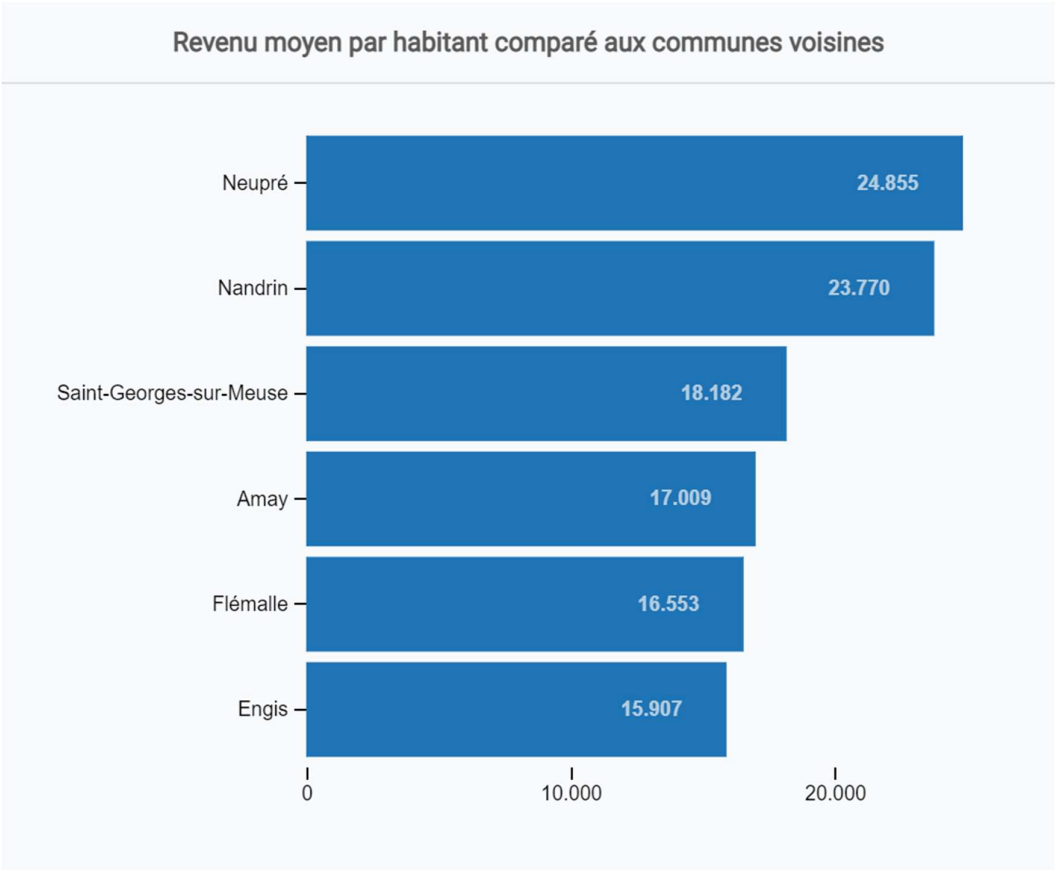

BÂTIMENTS

Nombre de bâtiments en 2019

3.060

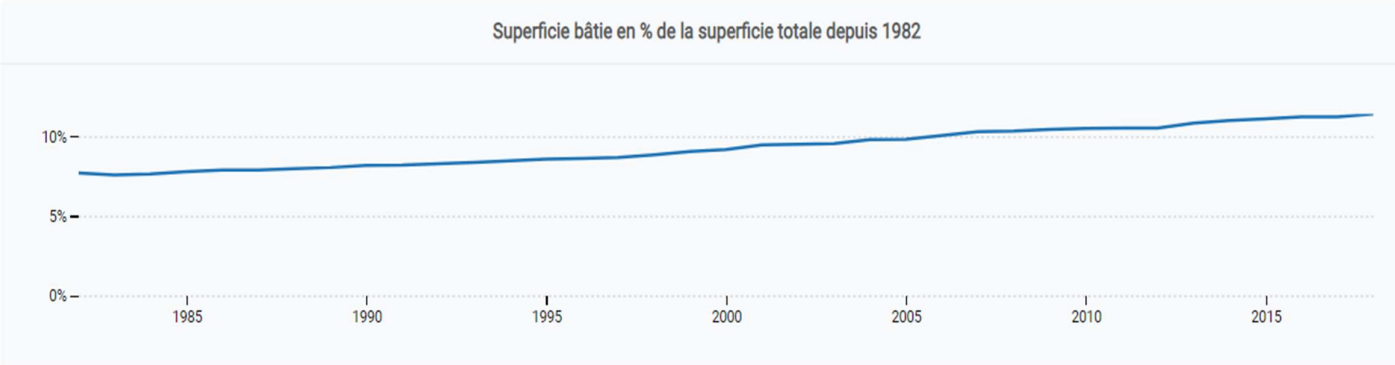

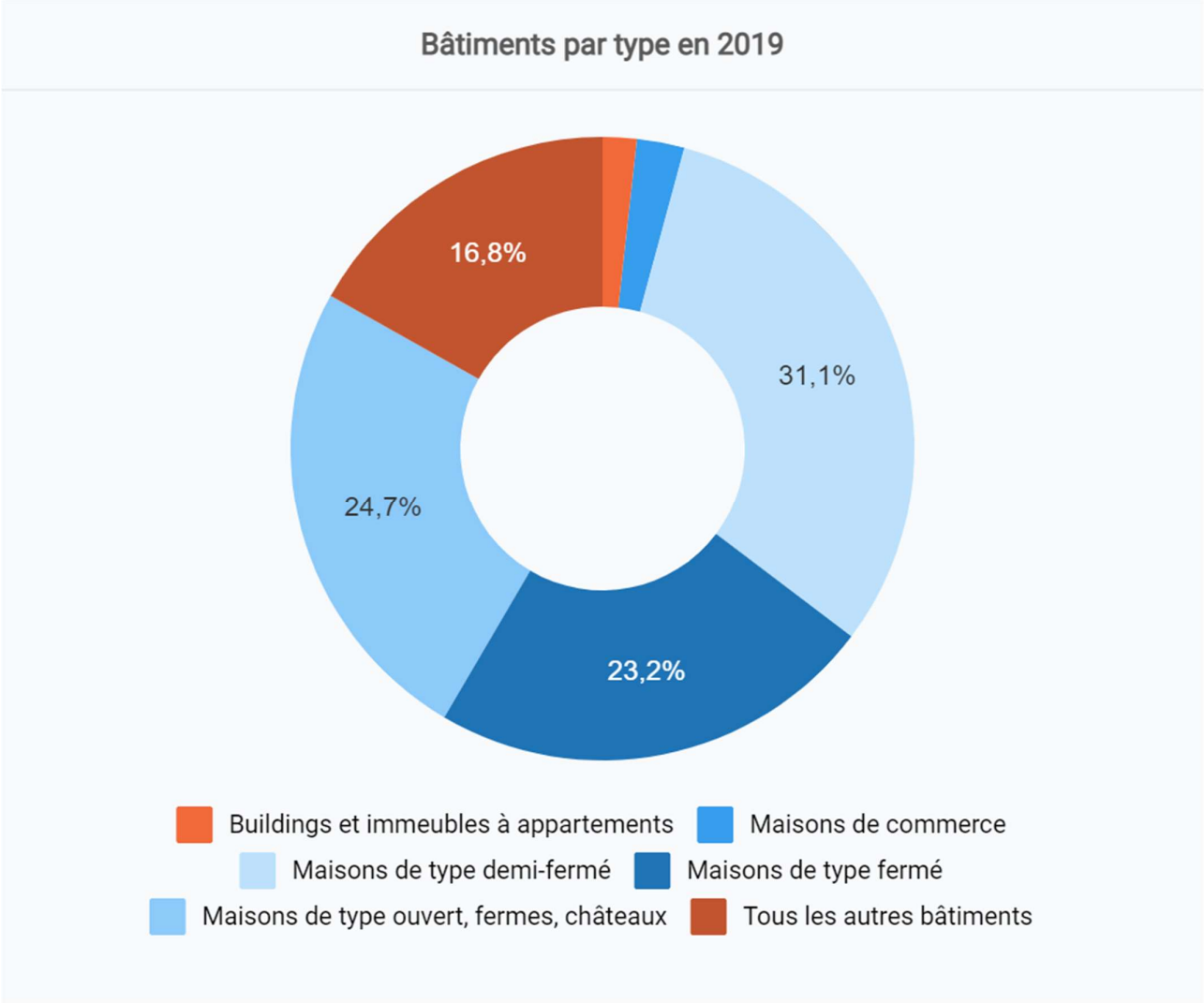

EMPLOI

344

Entreprises assujetties à la TVA

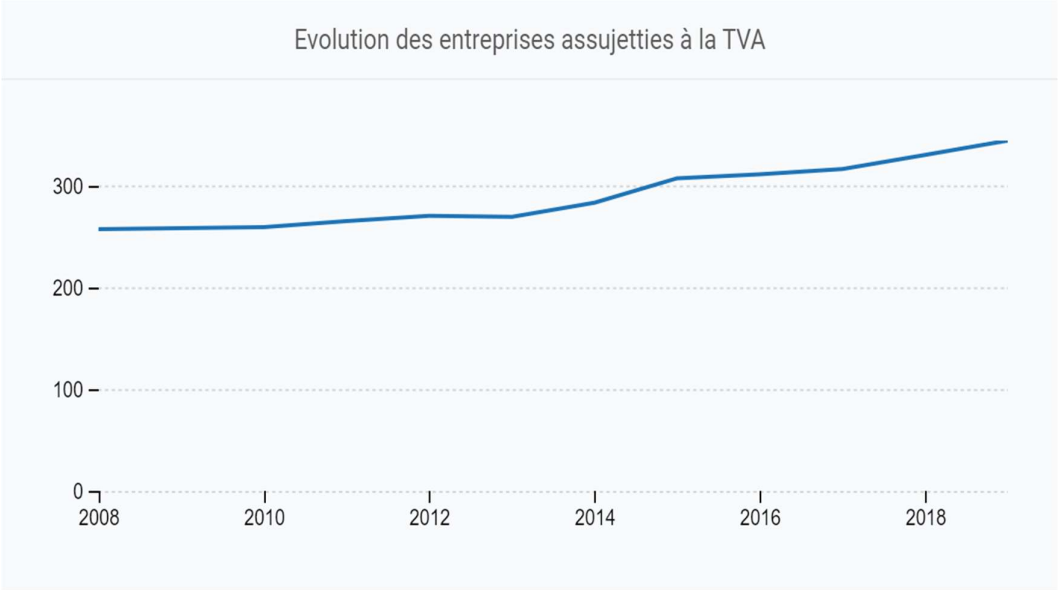

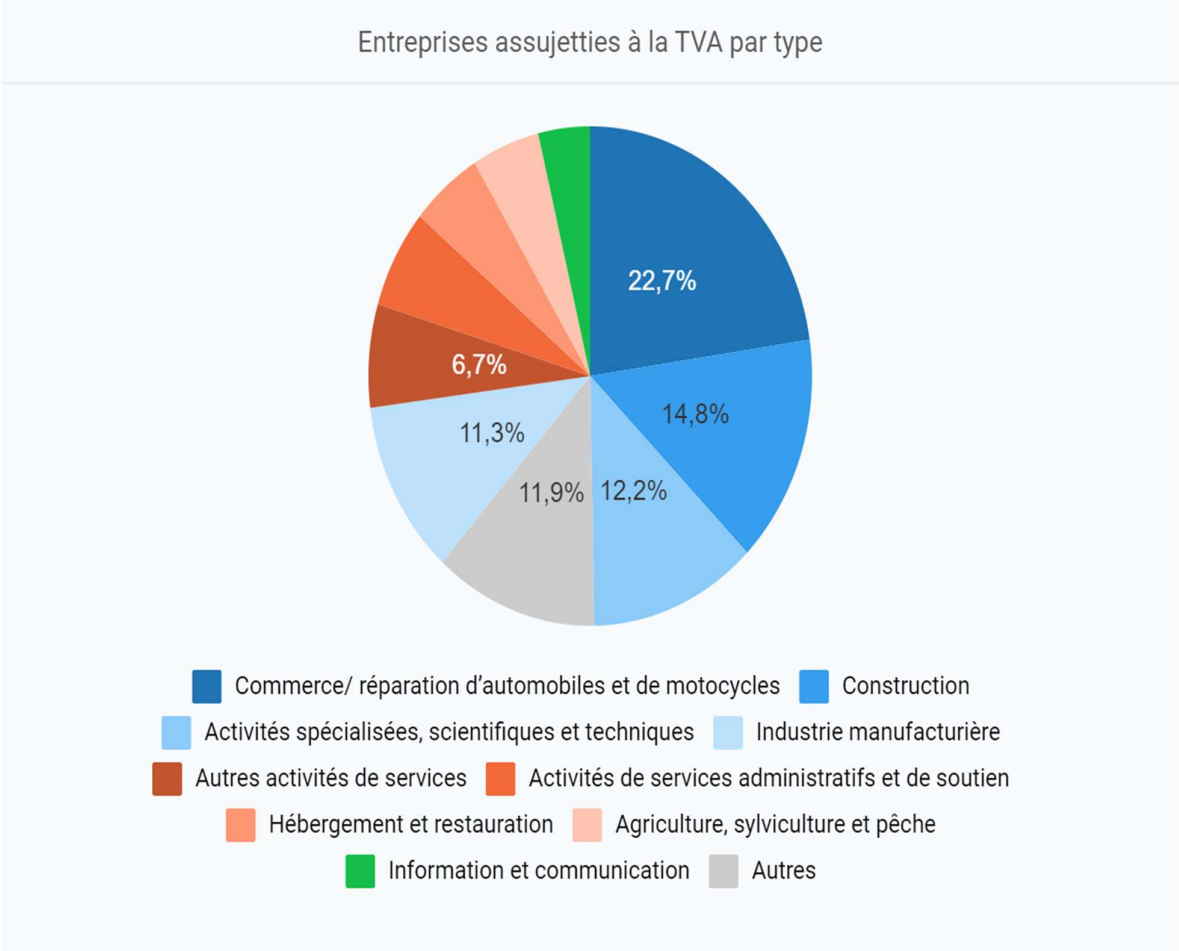

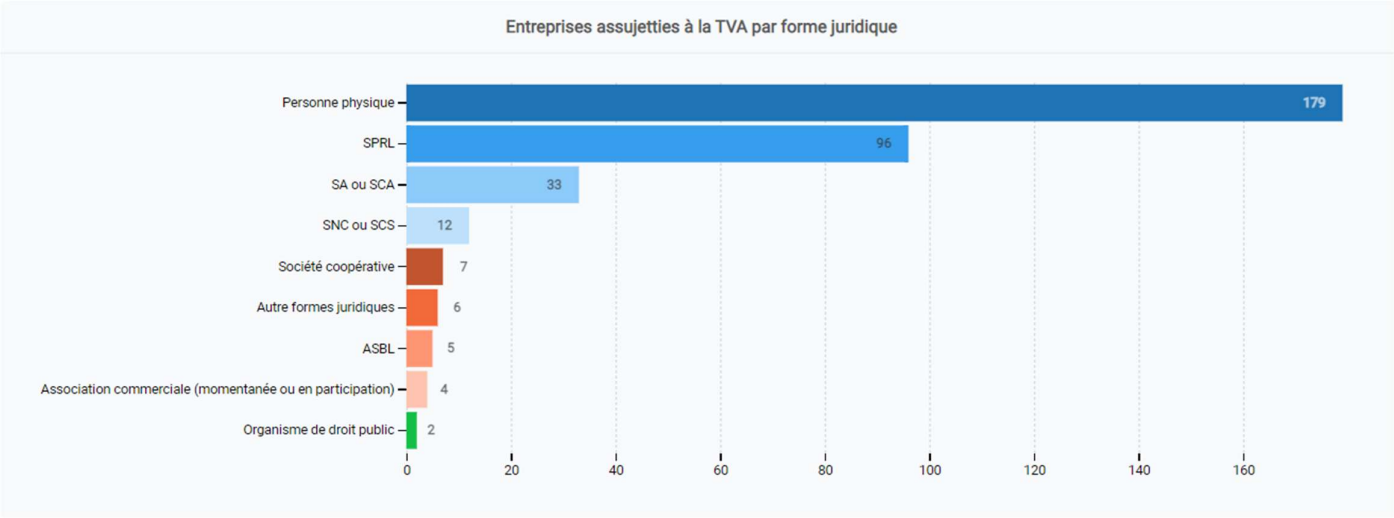
Entreprises assujetties à la TVA par forme juridique
Personne physique
179
SPRL
96
SA ou SCA
33
SNC ou SCS
12
Société coopérative
7
Autre formes juridiques
6
ASBL
5
Association commerciale (momentanée ou en participation)
4
Organisme de droit public
2
0
20
40
60
80
100
120
140
160

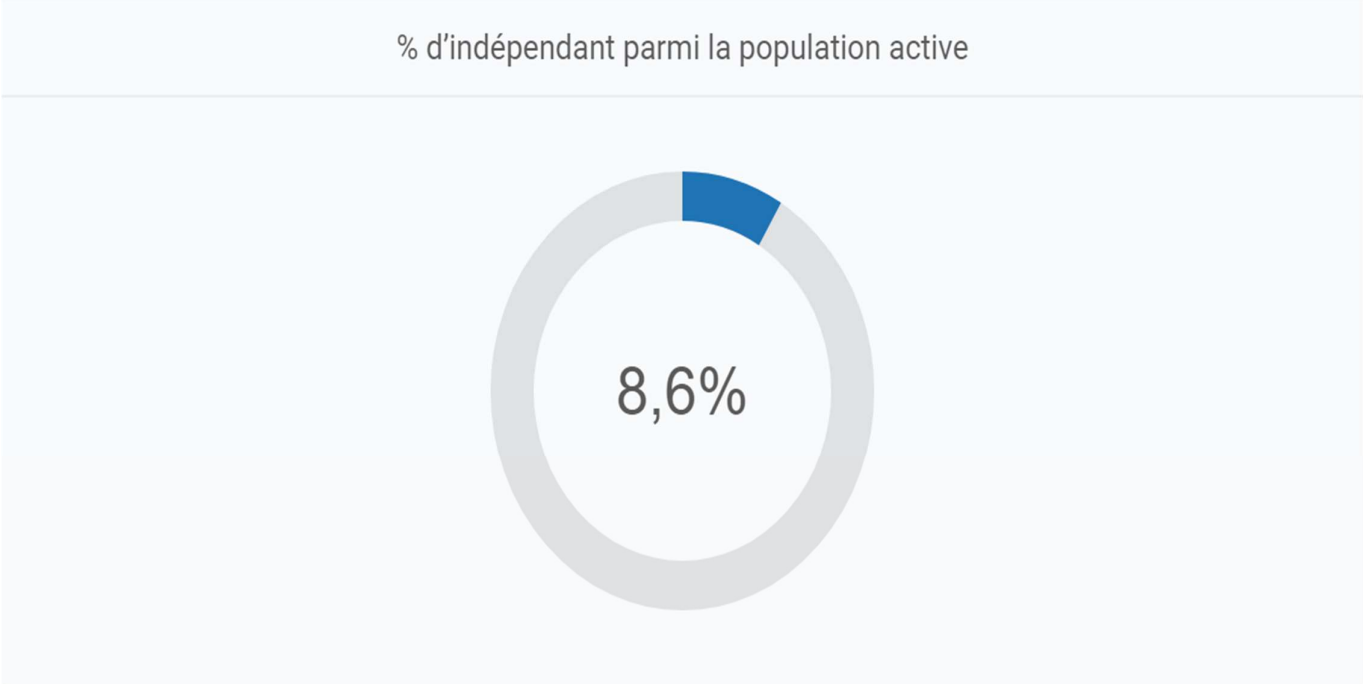
% d'indépendant parmi la population active
8,6%

Dans quelle autre commune vont travailler les habitants de la commune?

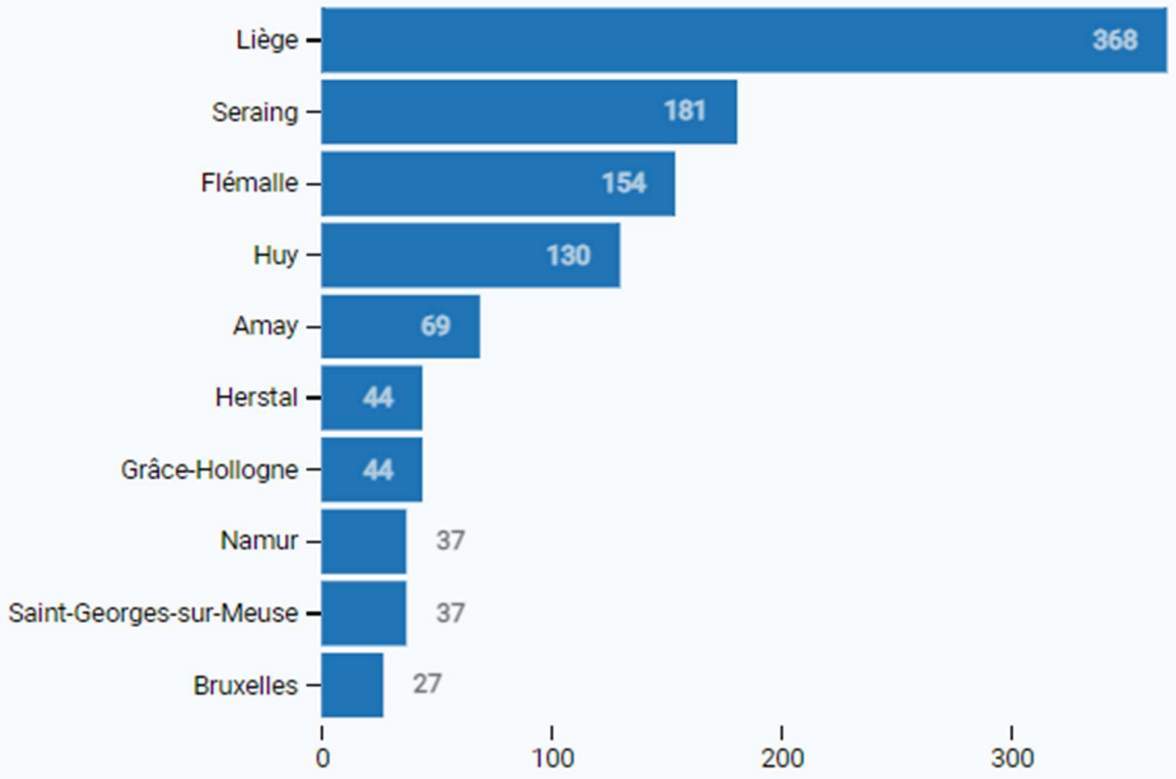

De quelle autre commune viennent les personnes qui travaillent dans la commune?

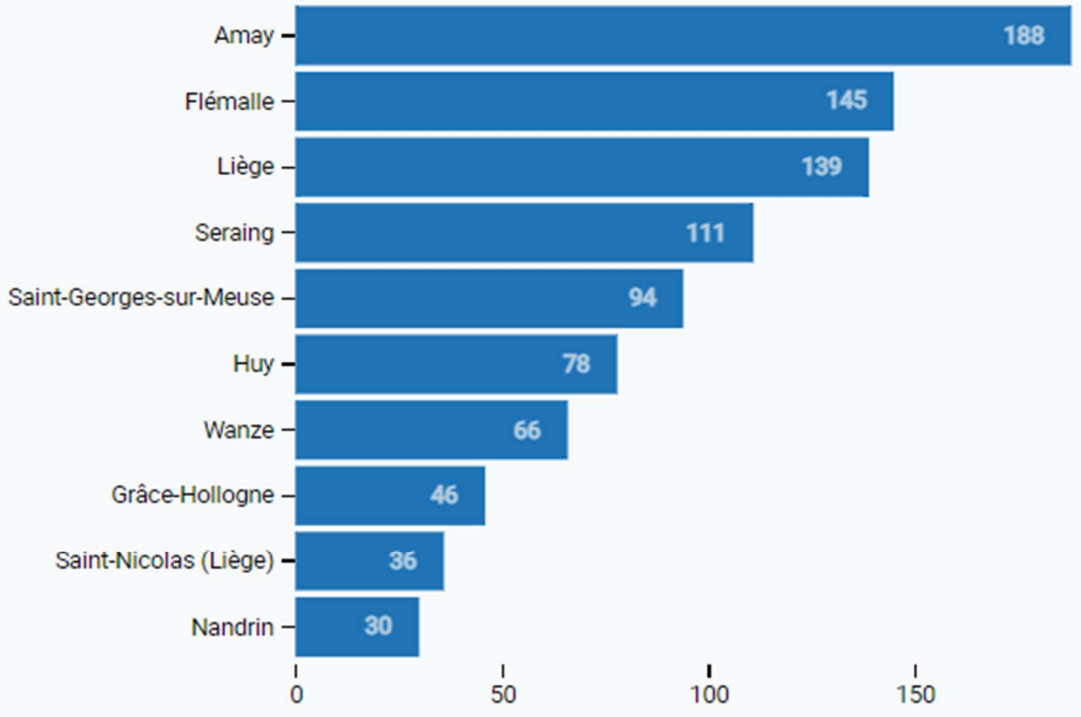

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Accidents en 2019

30 76%

% par rapport à 2018

Victimes en 2019

41 105%

% par rapport à 2018

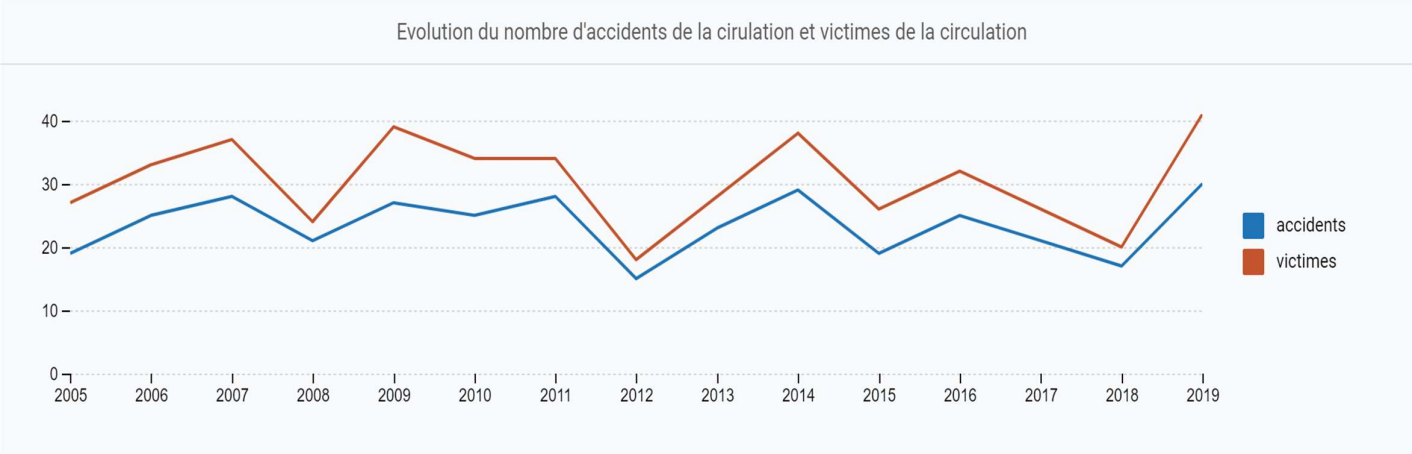

Programme Stratégique Transversal

VOLET INTERNE

SYNTHÈSE DU VOLET INTERNE

Objectif stratégique n°1 : Être une administration communale bien gérée	
Objectif opérationnel 1 : Améliorer les procédures et les outils de gestion de l'administration	
Action 1	Structurer les points présentés aux assemblées
Action 2	Formaliser les procédures Plone
Action 3	Étendre l'outil Plone au CPAS
Action 4	Implémenter un module de suivi
Action 5	Implémenter les nouveaux outils du CRF en matière de GRH
Action 6	Centraliser l'ensemble des conventions au niveau de l'administration générale
Action 7	Centraliser les marchés publics au sein d'une cellule spécialement dédicacée
Action 8	Harmoniser les logiciels pour promouvoir les synergies
Action 9	Promouvoir la digitalisation par la Mise en ligne des formulaires internes à l'administration
Action 10	Affecter l'information relative aux formations au service du personnel
Action 11	Centraliser l'ensemble des candidatures spontanées au sein du service personnel
Action 12	Formaliser les procédures en matière de contrôle interne
Objectif opérationnel 2 : Optimaliser les finances publiques	
Action 1	Favoriser les économies d'énergie
Action 2	Sensibiliser les agents à la consommation d'énergie
Action 3	Réaliser des investissements raisonnés et adaptés dans le matériel du Service Travaux
Action 4	Formaliser les procédures relatives aux services taxe et recouvrement
Action 5	Assurer un suivi régulier de la consommation des crédits budgétaires et responsabiliser les chefs de service quant aux consommations
Action 6	Procéder à une gestion active de la dette
Action 7	Doter les véhicules communaux d'un système de Géolocalisation
Action 8	Établir un plan de gestion et l'adapter en fonction des changements
Action 9	Réaliser un audit et un marché (conjoint avec le CPAS) pour les assurances
Action 10	Créer des fonds de réserve ordinaires afin d'améliorer la trésorerie de la commune
Action 11	Veiller à une meilleure isolation des bâtiments publics
Action 12	S'inscrire dans une stratégie de remplacement des ampoules de l'éclairage public par du LED afin de réaliser des économies d'énergies

Objectif opérationnel 3 : Renforcer l'emploi public	
Action 1	Établir une stratégie en matière de nomination au regard de la problématique des pensions
Action 2	Collaborer avec les services provinciaux pour la mise à disposition d'un indicateur expert
Action 3	Renforcer le service d'agent constatateur
Objectif opérationnel 4 : Renforcer les synergies avec les entités consolidées	
Action 1	Favoriser le recours aux marchés conjoints
Action 2	Favoriser la synergie du service travaux vers les entités consolidées
Action 3	Centraliser les emprunts par la commune
Action 4	Implémenter une gestion commune des assurances avec un SPOC [*single point of contact = référent*]
Action 5	Renforcer la politique d'achats groupés
Action 6	Consolider la synergie avec les entités consolidées (CPAS, RCA…)
Action 7	Établir et actualiser un inventaire du cadastre du patrimoine communal et des entités consolidées
Action 8	Rationaliser l'utilisation des bâtiments en réorganisant les occupations
Action 9	Définir les modalités de mise à disposition du personnel

Objectif stratégique n°2 : Être une administration communale qui développe une gestion optimale des ressources humaines	
Objectif opérationnel 1 : Veiller à ce que les compétences des agents répondent mieux aux besoins des services et aux évolutions de contexte externe ou interne connues ou anticipées	
Action 1	Élaborer un plan de formation
Action 2	Organiser des formations pour anticiper les conflits et gérer l'agressivité
Action 3	Réaliser en collaboration avec les pompiers les formations EPI et les formations en secourisme
Action 4	Réaliser un bilan de compétences pour chaque agent
Action 5	Recueillir les besoins et souhaits des agents et des chefs de service en matière de formation
Action 6	Planifier et assurer le transfert du savoir.
Objectif opérationnel 2 : Définir un processus d'évaluation	
Action 1	Élaborer des descriptions de fonction pour chaque agent ;
Action 2	Former les évaluateurs à l'évaluation ;
Action 3	Planifier le travail de chaque agent dans un rapport de planification ;
Action 4	Évaluer l'ensemble du personnel dans les deux ans selon un canevas commun et sur base d'un formulaire type

Objectif stratégique n°3 : Être une administration communale tournée vers le citoyen qui dispose d'agents compétents, impliqués et motivés	
Objectif opérationnel 1 : Améliorer la communication interne	
Action 1	Créer des procédures d'accueil pour les nouveaux agents
Action 2	Remettre à jour la signalétique des différents services
Action 3	Planifier les points récurrents à présenter au Conseil Communal
Action 4	Mettre en place une procédure d'interpellation du politique vers le personnel administratif
Objectif opérationnel 2 : Organiser des recrutements et engagements efficaces et efficients	
Action 1	Centraliser les réserves de recrutements des différents services
Action 2	Gérer les départs prévisibles en anticipant les recrutements dans les 6 mois à l'avance
Action 3	Adapter l'organigramme
Action 4	Adapter le cadre
Action 5	Établir un plan de nomination
Objectif opérationnel 3 : Améliorer l'accueil de la population	
Action 1	Développer un espace d'accueil du citoyen
Action 2	Implémenter un outil professionnel de prise de rendez-vous
Action 3	Déterminer une procédure en cas de plainte d'un citoyen à l'encontre d'un service communal
Objectif opérationnel 4 : Veiller au bien-être et au cadre de vie des agents	
Action 1	Investir dans du mobilier (bureau, ordinateur, chaise, jardin, espace dinatoire)
Action 2	Accompagner les agents dans le cadre de la mise en place du nouveau mode de fonctionnement en lien avec le télétravail par des séances de coaching
Action 3	Soutien psychologique après Covid
Action 4	Placer et/ou remplacer les fontaines à eau sur eau courante
Action 5	Élaborer un plan de lutte contre l'absentéisme
Action 6	Harmoniser le règlement de travail selon les futurs changements
Action 7	Développer un service social interne afin de permettre aux agents et aux agents des entités consolidées de bénéficier d'avantages sociaux.

VOLET EXTERNE

DIFFÉRENTS CONSTATS

Constat n°1 : La qualité du logement est trop disparate sur Engis et certains noyaux d'habitats, assez anciens, souffrent d'un manque d'entretien, d'attractivité ou de confort.
La Commune est par ailleurs jugée trop souvent sous le seul point de vue de son environnement industriel et la qualité de vie au sein des quartiers semble, ici aussi, non homogène.
La nature est bien présente, où que l'on regarde, mais constitue le plus souvent un caractère de décor lointain. Enfin, le déplacement entre les quartiers et au sein même de ces quartiers est souvent compliqué, peu confortable et parfois dangereux.

Ambition : Le citoyen engissois doit avoir le souhait de s'établir à Engis pour longtemps et pour cela il doit pouvoir disposer d'un habitat sain, accessible, situé dans un quartier agréable et dynamique en lien permanent avec la nature environnante.
Il doit pouvoir se déplacer en toute sécurité et se rendre plus aisément dans d'autres parties de la Commune.

Constat n°2 : Si l'économie locale propose de nombreux emplois industriels de tous types, ils sont encore trop peu rencontrés par la population engissoise.

Le secteur tertiaire et le commerce sont trop peu présents alors que l'initiative personnelle indépendante est peu visible.

Par ailleurs, une partie de la population est en décrochage et peu disponible pour le marché de l'emploi.

Ambition : Renforcer les liens avec les entreprises présentes sur le territoire et accroître le dialogue avec les demandeurs d'emploi afin qu'ils puissent bénéficier des opportunités proposées.

Il s'agira aussi de coordonner le travail des opérateurs spécialisés susceptibles d'améliorer la correspondance offre/demande.

En outre, personne ne doit être laissé de côté et des approches ciblées sur des groupes cibles sensibles (jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleur âgé…) seront initiées.

Enfin, le soutien à l'initiative individuelle, indépendante et/ou commerçante sera accentuée.

Constat n°3 : Les outils de communication passive (Infor, site internet…) ou active (formulaire en ligne, interpellation par le citoyen…) vieillissent ou sont peu développés.

La fiscalité locale est mal connue et l'affectation des ressources ne fait pas encore l'objet d'une explication claire.

La Commune dispose d'un patrimoine bâti important mais son utilisation n'est sans doute pas encore optimisée.

Ambition : Développer une communication active, montante et descendante et inscrire le citoyen au centre de cette communication.

Au départ d'une fiscalité claire et stable globalement, objectiver l'affectation des moyens et améliorer la gestion des ressources patrimoniales, en matière énergétique notamment.

Constat n°4 : La Commune dispose de nombreux services aux citoyens, internes ou partenariaux, mais avec un manque de coordination, de visibilité et d'analyse quant aux résultats obtenus.

Certains publics rencontrent encore des difficultés manifestes qui ne sont pas prises en charge par une action locale (jeunes en décrochage…).

Par ailleurs, si le réseau scolaire communal est bien développé, il manque de visibilité et ne convainc pas une partie de la population.

Ambition : La Commune entend être présente à chaque étape de la vie de ses citoyens, renforcer les solidarités et son action adaptée aux familles (accueil et animation), aux jeunes dont ceux en décrochage ou qui subissent du harcèlement, aux adultes par une dynamisation de la vie des quartiers et aux aînés.

SYNTHÈSE DU VOLET EXTERNE

Objectif stratégique n°1 : Être une commune au cadre de vie durable et harmonieux	
Objectif opérationnel 1 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie	
Action 1	Créer un service logement commun avec le CPAS
Action 2	Mettre en place un plan de lutte contre l'insalubrité
Action 3	Aménager des lieux publics conviviaux
Action 4	Mettre en place des carrés potagers et/ou parterres fleuris dans les rues/quartiers
Action 5	Enterrer progressivement les bulles à verres
Action 6	Développer et promouvoir le petit marché
Action 7	Aménager un espace de convivialité au centre de Clermont
Action 8	Améliorer le cadre du centre d'Engis par la mise en peinture des façades de la rue J. Wauters et notamment l'école
Action 9	Développement du réseau d'égouttage et mise en place d'une planification en matière d'entretien
Objectif opérationnel 2 : Permettre aux citoyens d'évoluer dans un environnement sain/propre	
Action 1	Vendre/louer des bacs à compost et mettre en place un service de « guide-composteurs »
Action 2	Étudier la faisabilité de la réalisation d'un PCDN
Action 3	Instaurer les « permis de végétaliser »
Action 4	Renforcer les sanctions administratives contre les incivilités environnementales
Action 5	Mettre en place un système de désherbage respectueux de l'environnement
Action 6	Adhérer à la convention des maires dans le cadre de la lutte contre les dérives climatiques – POLLEC
Action 7	Mobiliser les ressources internes pour s'inscrire dans une démarche visant à limiter la pollution de l'air et tendre vers une amélioration climatique – POLLEC
Action 8	Développer un plan d'aménagement et de gestion des espaces – démarche « zéro phyto »
Action 9	Inscrire le zoning industriel dans une demande d'intégration paysagère en promouvant le développement des espaces verts
Action 10	S'inscrire dans une démarche positive en matière de climat en incitant les usagers de la route à rationaliser leurs déplacements notamment par la mise en œuvre de Covoit Stop

Action 11	S'inscrire dans une démarche « zéro déchet » en luttant contre les incivilités environnementales par le développement d'un réseau de caméras de surveillance – Action Bewapp ;
Action 12	Inciter à des comportements respectueux de l'environnement par le renouvellement des poubelles publiques – Action Bewapp.
Objectif opérationnel 3 : Faciliter la mobilité en toute sécurité	
Action 1	Créer 50 places de stationnement dans le centre d'Engis
Action 2	Poursuivre le programme de revitalisation urbaine du centre d'Engis et désenclaver le quartier de la gare
Action 3	Développer le RAVel reliant Flémalle à Amay
Action 4	Créer un réseau cyclable inter-quartiers
Action 5	Aménager les voiries, trottoirs, chemins et éléments de sécurité
Action 6	Octroyer une prime à l'achat de vélos électriques
Action 7	Planifier l'installation de caméras sur les lieux publics
Action 8	Investir dans l'éclairage des passages pour piétons et des abribus
Action 9	Investir dans des bornes de rechargement électriques pour voiture et vélo
Action 10	Développer un centre multi-modal à la Gare d'Engis
Action 11	Aménager une signalisation harmonieuse des entrées de village
Action 12	Aménager des cheminements piétons et des dispositifs de sécurité rue Nouvelle route
Action 13	Entretenir le tronçon de la rue Reine Astrid

Objectif stratégique n°2 : Être une commune moteur dans la recherche d'emploi	
Objectif opérationnel 1 : Promouvoir l'emploi engissois sur le territoire communal	
Action 1	Mettre en place un parrainage travailleur/jeune
Action 2	Privilégier l'engagement d'un(e) engissois(e) à compétence égale
Action 3	Encourager la création de commerce et/ou service de proximité
Action 4	Dynamiser le commerce et promouvoir l'implantation d'activités indépendantes en renforçant et/ou développant un partenariat avec les acteurs adéquats
Objectif opérationnel 2 : Développer l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle	
Action 1	Développer et promouvoir le Salon de l'emploi
Action 2	Fournir une aide à la rédaction des curriculums vitae et à la préparation d'entretien d'embauche
Action 3	Développer des synergies avec les entreprises locales dans le cadre d'un plan de relance
Action 4	Soutenir le commerce local et les indépendants engissois dans le cadre de la crise sanitaire

Objectif stratégique n°3 : Être une commune transparente et bien gérée	
Objectif opérationnel 1 : Améliorer la communication	
Action 1	Optimaliser la communication vers les citoyens
Action 2	Simplifier la procédure d'interpellation du Conseil Communal par le citoyen
Objectif opérationnel 2 : Axe gouvernance	
Action 1	Veiller au maintien global des recettes fiscales
Action 2	Être transparent quant aux revenus et rémunérations des élus
Action 3	Inclure les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics
Action 4	Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments publics
Action 5	Étudier la faisabilité de regrouper les écoles d'Engis
Action 6	Mise en place du Conseil participatif
Action 7	Promouvoir les projets citoyens par l'inscription de budget participatif et le lancement d'appels à projet
Action 8	Rationaliser l'offre scolaire par le regroupement des écoles des Kessales et Wauters
Action 9	Implémenter les conseils communaux retransmis sur internet
Action 10	Adapter la cellule de crise communale de manière à répondre de manière flexible aux évènements inattendus qui demandent une réponse concertée entre les différents acteurs du terrain

Objectif stratégique n°4 : Être une commune dans laquelle chacun à une place	
Objectif opérationnel 1 : Soutenir la petite enfance	
Action 1	Organiser les services de la petite enfance en binôme avec des puéricultrices référentes
Action 2	Développer un projet éducatif fort notamment en dédicaçant un espace « activités » au sein de la crèche
Action 3	Acquérir un espace complémentaire afin d'organiser les services administratifs
Action 4	Inscrire la MCAE dans une mutation vers le statut de crèche et prévoir des aménagements visant à l'épanouissement de l'enfant
Action 5	Investir dans un projet immobilier autour de la petite enfance
Action 6	Améliorer les infrastructures d'accueil

Objectif opérationnel 2 : Soutenir la jeunesse	
Action 1	Lutter contre le harcèlement dans les écoles
Action 2	Créer/décentraliser des activités de la Maison des Jeunes à Clermont et aux Fagnes
Action 3	Accueillir les étudiants dans les bibliothèques en périodes de blocus
Action 4	Impulser une école de devoirs soutenant l'apprentissage des enfants
Action 5	Soutenir les familles pour enfants en difficulté (en développant des partenariats avec différents acteurs à travers les maisons de quartiers // éducateur de rue)
Action 6	Améliorer la sécurité dans les écoles
Action 7	Renouveler le mobilier scolaire
Action 8	Développer et entretenir les espaces de jeux dans les écoles
Action 9	Développer une offre d'activités qui vise à l'épanouissement de l'enfant
Action 10	Lutter activement contre le décrochage scolaire
Action 11	Développer un espace numérique accessible aux enfants des écoles engissoises
Action 12	Doter chaque classe de primaire de tableaux numériques
Objectif opérationnel 3 : Soutenir les ainés	
Action 1	Créer une résidence Seniors
Action 2	Développer une cellule dédicacée aux seniors au sein de l'administration
Action 3	Initier un salon des ainés
Objectif opérationnel 4 : Promouvoir la solidarité	
Action 1	Créer un salon « de bien-être social » avec service par des professionnels
Action 2	Amplifier et améliorer le travail mené dans le cadre du label « Handicity »
Action 3	Soutenir la lutte contre le cancer en participant activement à des initiatives « Think Pink »
Action 4	Renforcer le rôle des Maisons de quartiers par le biais d'activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier afin de renforcer le sentiment d'appartenance →*Descriptif de l'action : Développer la vie de quartier, notamment par l'implémentation et le développement d'une maison de quartier aux Fagnes*
Action 5	Développer des lieux de convivialité
Action 6	Renforcer la présence du Centre culturel dans les quartiers
Action 7	Exonérer partiellement les taxes déchets pour les familles monoparentales en ce compris celles avec des en enfants en garde alternée
Action 8	Développer l'offre de repas pour les écoles et les ainés
Action 9	En collaboration avec les entités consolidées, développer l'offre de logements d'urgence gérés par le service commun du logement
Action 10	Lutter contre toute forme de précarité induite par les difficultés de mobilité en offrant aux engissois un service de Taxi Social

Action 11	Exonérer partiellement les taxes déchets pour les familles avec des enfants en bas âge
Objectif opérationnel 5 : Développer une politique sportive ambitieuse	
Action 1	Agrandir le MOSA et créer une salle de gymnastique
Action 2	Réviser le règlement « subventions » sport
Action 3	Initier une nouvelle procédure de reconnaissance des clubs sportifs par l'administration communale
Action 4	Développer l'offre sportive sur le territoire engissois en aménageant un parcours vita
Action 5	Instaurer des classes de neige pour les enfants de 6ème primaire
Action 6	Développer l'offre sportive par la création de deux terrains de padel
Action 7	Aménager et sécuriser les abords des infrastructures sportives

Objectif stratégique n°5 : Être une commune qui s'inscrit dans une dynamique de société digitale inclusive et responsable	
Objectif opérationnel 1 : Développer les outils de communication	
Action 1	Initier la mise en ligne des formulaires
Action 2	Créer un réseau de Wi-Fi de quartier
Action 3	Doter la commune de fibre optique
Action 4	Implémenter E-facture
Action 5	Optimaliser la communication web vers le citoyen
Action 6	Développement d'un réseau wifi accessible au départ de bâtiments publics
Action 7	Améliorer l'attractivité du site internet auprès des usagers
Action 8	Permettre l'accessibilité des services communaux par le développement d'une application mobile
Action 9	Faciliter l'accès aux documents du service population par le développement d'une plateforme E-Guichet
Objectif opérationnel 2 : Promouvoir les compétences numériques pour tous	
Action 1	Encourager des écoles « connectées » sur le monde extérieur et accessibles à toutes et à tous (gratuité)
Action 2	Développer un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies

« Engis une envie commune »

Ce PST représente une première démarche de programmation. Il est amené à évoluer, être adapté et modifié suivant le contexte, les opportunités et les décisions futures. Cette première expérience a permis d'identifier des objectifs et de définir une vision commune entre administration et politique.

S'engager dans la démarche PST implique une culture de la planification et de la gestion par objectifs. La programmation stratégique présente de nombreux avantages mais suppose également une adaptation dans sa manière de travailler.

L'élaboration d'un projet d'avenir pour notre territoire et ses habitants nous permet de prendre du recul, de clarifier les rôles de chacun, d'améliorer les collaborations avec les partenaires de la commune, de mobiliser le personnel communal tout en renforçant le dialogue entre l'administration et le politique.
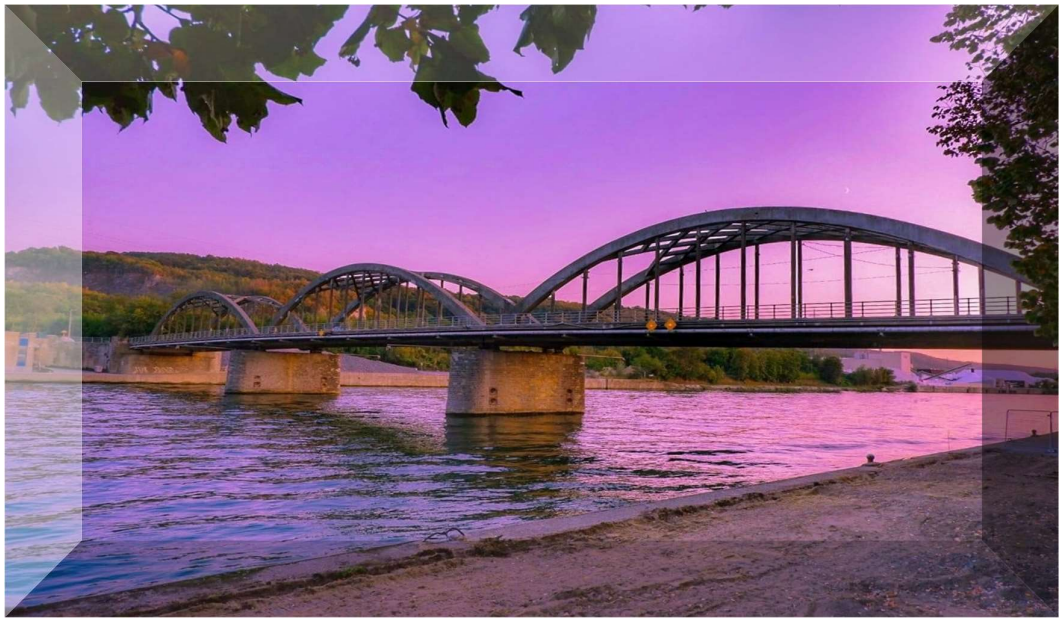
Ce PST sera amené à être revu à l'occasion de différents moments clé de la vie de notre administration comme notamment le vote du budget et/ou des comptes. Il se veut évolutif.